

Belgium-Pepinster: Household-refuse collection services

OJ S 127/2021 05/07/2021

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Commune de Pepinster

Postal address: Rue Neuve 35

Town: Pepinster

NUTS code: BE335 Arr. Verviers - communes francophones

Postal code: 4860

Country: Belgium

E-mail: ac.pepinster@pepinster.be

Telephone: +32 87468300

Fax: +32 87469493

Internet address(es):Main address: <http://www.pepinster.be/>**I.3. Communication**

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/348/UA/2020>

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be>

Additional information can be obtained from another address:

Official name: Commune de Pepinster

Postal address: Rue Neuve 35

Town: Pepinster

NUTS code: BE335 Arr. Verviers - communes francophones

Postal code: 4860

Country: Belgium

Contact person: Monsieur Christophe Ropet

E-mail: christophe.ropet@pepinster.be

Telephone: +32 87468345

Fax: +32 87469493

Internet address(es):Main address: <http://www.pepinster.be/>**I.4. Type of the contracting authority**

Regional or local authority

I.5. Main activity

General public services

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Collecte ordinaire des déchets ménagers résiduels et organiques sur la Commune de Pepinster avec fourniture et entretien de conteneurs à puce de 2022 à 2029
Reference number: CCH2020-014-PSD-Services_collecte_déchets-348

II.1.2. Main CPV code

90511200 Household-refuse collection services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Voir II.2.4).

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE335 Arr. Verviers - communes francophones

Main site or place of performance: Commune de Pepinster, Rue Neuve 35 à 4860 Pepinster.

II.2.4. Description of the procurement

Présentation générale de l'objet du marché.

La Commune de Pepinster compte actuellement 2 728 ménages et 1 401 isolés sur son territoire, ce qui nécessite d'obtenir et d'offrir un service de qualité permettant la collecte des déchets ménagers.

Le présent marché vise ainsi la désignation d'un prestataire de service qui assurera:

— la collecte des déchets ménagers résiduels et des déchets organiques et leur évacuation vers un centre de tri adapté;

— la fourniture sous forme de location et de leur entretien de conteneurs à puce pour chaque ménage et chaque entreprise ou profession libérale qui en fait la demande.

La collecte ordinaire des déchets ménagers résiduels et des déchets ménagers organiques (avec identification et pesée de la fraction des déchets) débutera le 1.1.2022 et se terminera le 31.12.2029.

Elle a vocation à s'appliquer sur tout le territoire de la Commune de Pepinster et concerne également le transport jusqu'au lieu de traitement, c'est-à-dire dans les installations de l'intercommunale Intradel à Herstal, ou en ce qui concerne les déchets organiques, au lieu désigné par l'intercommunale ou la commune.

Estimation du coût des services et fournitures.

Le montant du présent marché de services et fournitures est évalué à un montant de 2 560 000 EUR TVAC.

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Quality criterion - Name: Valeur technique / Weighting: 20

Quality criterion - Name: Support technique / Weighting: 10

Cost criterion - Name: Prix / Weighting: 50

Cost criterion - Name: Prix / Weighting: 20

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 96

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: yes

Description of options:

Options exigées (Il est interdit de proposer des options libres.

Le soumissionnaire est tenu, sous peine d'irrégularité substantielle de son offre, de proposer un prix pour une option exigée.

Le soumissionnaire est ainsi tenu d'indiquer un prix annuel pour la collecte des sapins de Noël déposés par les riverains et l'administration communale.

La collecte est effectuée une fois par an.

Le prix comprend la collecte, le transport et le déversement sur le site Intradel à Herstal ou autre destination suivant instructions du pouvoir adjudicateur).

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Lorsque le soumissionnaire se trouve dans un cas d'exclusion et qu'il fait valoir des mesures correctrices conformément à l'article 70 de la loi du 17.6.2016 relative aux marchés publics, la déclaration implicite sur l'honneur ne porte pas sur des éléments qui ont trait au motif d'exclusion concerné. Dans ce cas, le soumissionnaire produit la description écrite des mesures prises.

Premier motif d'exclusion: conformément à l'article 67 de la loi du 17.6.2016 relative aux marchés publics et à l'article 61 de l'arrêté royal du 17.4.2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, est exclu, à quelque stade que ce soit de la procédure de passation, le soumissionnaire qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'une de infractions suivantes:
1) participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324 bis du code pénal ou à l'article 2 de la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil du 24.10.2008 relative à la lutte contre la criminalité organisée;
2) corruption, telle que définie aux articles 246 et 250 du Code pénal ou à l'article 3 de la convention relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires des états membres de l'Union européenne

ou à l'article 2.1, de la décision-cadre 2003/568/JAI du Conseil du 22.7.2003 relative à la lutte contre la corruption dans le secteur privé;

3) fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, approuvée par la loi du 17.2.2002;

4) infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes, telles que définies à l'article 137 du code pénal, aux articles 1er ou 3 de la décision-cadre 2002/475/JAI du Conseil du 13.6.2002 relative à la lutte contre le terrorisme, ou incitation à commettre une infraction, complicité ou tentative d'infraction telles que qu'elles sont visées à l'article 4 de ladite décision-cadre;

5) blanchiment de capitaux ou financement de terrorisme tels que tel que définis à l'article 5 de la loi du 11.1.1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ou à l'article 1er de la Directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 26.10.2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme;

6) travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains définis à l'article 433 quinquies du code pénal ou à l'article 2 de la Directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 5.4.2011 concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes et remplaçant la décision-cadre 2002/629/JAI du Conseil;

7) occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal au sens de l'article 35/7 de la loi du 12.4.1965 concernant la protection de la rémunération des travailleurs ou au sens de la loi du 30.4.1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers;

Deuxième motif d'exclusion

Conformément à l'article 68 de la loi du 17.6.2016 relative aux marchés publics et à l'article 62 de l'arrêté royal du 17.4.2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, est exclu, à quelque stade que ce soit de la procédure de passation, le soumissionnaire qui ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale.

Sauf lorsque celui-ci:

1) n'a pas une dette en cotisations supérieure à 3 000 EUR;

2) a obtenu pour cette dette des délais de paiement qu'il respecte strictement;

3) peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouv... (voir documents du marché).

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants:

1) une déclaration concernant le chiffre d'affaires global de l'entreprise et le chiffre d'affaires du domaine d'activités faisant l'objet du marché, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activités de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Minimum level(s) of standards possibly required:

1) chiffre d'affaires annuel d'au moins 200 000 EUR pour le domaine d'activités en cause, ie collecte des déchets.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants:

- 1) une liste des principaux services prestés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé;
- 2) l'indication de la part du marché que l'opérateur économique a éventuellement l'intention de sous-traiter.

Minimum level(s) of standards possibly required:

- 1) trois références sur base d'un contrat d'une ou plusieurs années avec des partenaires publics ou privés pour un montant annuel de minimal 200 000 EUR pour le domaine d'activités en cause, i.e. la collecte des déchets.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 20/08/2021 Local time: 10:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Tender must be valid until: 16/02/2022

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 20/08/2021 Local time: 10:00

Place:

Administration communale – salle des conférences.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

Les offres peuvent uniquement être introduites électroniquement sur le site internet de e-Tendering: <https://eten.publicprocurement.be/>

VI.4. Procedures for review

VI.4.1.

Review body

Official name: Commune de Pepinster

Postal address: rue Neuve 35

Town: Pepinster

Postal code: 4860

Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice

30/06/2021